DOSSIER

Syndicalisme et environnement, une histoire en marche

MÉMOIRES D'AVENIR

PUBLICATION DE L'INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS — JUILLET 2022 — N° 11- 2 EUROS
SUPPLÉMENT AU GUIDE N° 907

INSTITUT D'HISTOIRE SOCIALE
ihs
fédération des services publics
la cgt

édito

Baptiste Talbot

La séquence politique en cours a été régulièrement qualifiée d'historique. Parfois utilisé de manière abusive, ce qualificatif est effectivement justifié s'agissant de plusieurs caractéristiques de la situation présente. Son utilisation peut aussi poser question, voire relever de l'instrumentalisation.

Concernant la guerre consécutive à l'invasion russe de l'Ukraine et les tensions internationales qui en découlent, la situation est effectivement historique par sa gravité. L'idée d'un «retour du tragique» en Europe, qui n'aurait pas de précédent depuis 1945, doit cela dit être questionnée. Cette guerre a en effet été précédée de plusieurs conflits meurtriers en Europe de l'Est ces dernières décennies (plus de 130000 morts durant les conflits consécutifs à la dissolution de la Yougoslavie).

Au regard des conséquences de la guerre en Ukraine et de l'intense course mondiale aux armements, sont en effet historiques les tâches du mouvement progressiste en termes de bataille pour la paix, pour le désarmement y compris nucléaire, pour le renforcement du multilatéralisme et des coopérations internationales, notamment dans le champ syndical.

Le niveau atteint par l'extrême droite aux premier et second tours de la présidentielle a lui aussi été, à juste titre, qualifié d'historique. Avec plus de 11 millions de voix le 10 avril (32 %) et plus de 13 millions le 24 (41 %), le vote d'extrême droite atteint des niveaux inédits. À l'aune de l'histoire de notre pays, marquée en particulier par le régime de Vichy qui constitue une des sources de l'actuelle extrême droite française, cette nouvelle progression indique la profondeur de la crise sociale, politique, institutionnelle, idéologique, qui frappe notre pays.

L'entreprise de démantèlement des conquêtes issues du Conseil National de la Résistance, à laquelle Macron a à son tour activement pris part, a fortement contribué à la progression du vote d'extrême droite. Considérant le danger immédiat pour nos libertés syndicales et démocratiques et pour les populations d'origine immigrée, la CGT a assumé sa responsabilité antifasciste historique en pointant tant la nécessité de combattre partout nos pires ennemis d'extrême droite que la nocivité du bilan et du projet de Macron.

Une des multiples sources de la crise profonde que nous traversons nous interpelle plus particulièrement à titre syndical. Les difficultés récurrentes de construction d'une alternative politique progressiste pèsent en effet lourdement. À son tour qualifiée d'historique, comparée même au Front populaire, la Nouvelle Union Populaire Ecologique et Sociale constitue un cadre assez inattendu. À la date où ces lignes sont écrites (25 mai), le degré de réussite électorale de cette construction demeure par définition une donnée inconnue. Tout en posant de nombreuses questions, contradictions et insatisfactions, ce cadre de rassemblement offre une perspective réelle, comme en témoignent la hargne des forces de droite et d'extrême droite ainsi que le traitement très orienté des médias dominants aux ordres du capital.

La référence au Front populaire est pour autant exagérée sur au moins un point fondamental qui permet de mettre le doigt sur une des questions syndicales cruciales de la période. Une des étapes de la construction du Front populaire a été l'élaboration à partir de 1935 du programme de «Rassemblement populaire», dont la CGT et la CGTU ont été parties prenantes avec les partis de gauche. Il y a là une différence notable avec la situation présente. S'il ne peut s'agir aujourd'hui de reproduire à l'identique un tel processus, la question de la contribution syndicale, et singulièrement celle de notre CGT, à l'émergence d'un horizon politique progressiste est d'une grande actualité. En la matière, considérant la férocité de l'offensive des forces au service du capital et la montée de l'extrême droite, on peut à leur tour qualifier d'historiques les responsabilités actuelles de notre syndicalisme.

L'autre grande contribution du syndicalisme CGT au Front populaire a bien sûr été la montée des luttes à partir de 1934 et l'explosion gréviste de mai-juin 1936 consécutive à la victoire des candidats du Front populaire. Dans des conditions elles aussi par définition différentes, c'est aussi sur le terrain des luttes que s'appréciera la pertinence de la référence actuelle au Front populaire.

Historique est enfin sans conteste le moment où se situe notre syndicalisme s'agissant de son avenir. Son caractère de masse, condition de son caractère de classe, est menacé par le recul de la syndicalisation et de notre audience électorale globale. Il n'y a en la matière aucune fatalité, à la condition d'affronter résolument ce défi. Le travail sur les idées, la maîtrise des connaissances sont des enjeux majeurs pour mieux armer l'organisation, ses militantes et militants. Puisse ce nouveau numéro de *Mémoires d'avenir* contribuer à une meilleure connaissance de notre histoire, à l'affermissement de nos arguments dans la bataille idéologique et ainsi à notre renforcement.

Supplément au Guide n° 907

Directeur de la publication :
Philippe Coanet
Rédacteur en chef : Pierre Legoy
Maquette : Christine Demoor
Photo Une : Catastrophe Feyzin 1966
© http://espace.yh.free.fr/vecu2/index.html

Conseil d'administration de l'IHS CGT de la Fédération CGT des Services publics
Alain POUCHOL, président d'honneur
Philippe COANET, président
Pierre LEGOY, secrétaire
Nadine BRICOUT, trésorière
Jean-François BEAL
Danielle BERLAIMONT
Jean-Bruno BOUERI
Lise BOUVERET
Vincent DEBEIR
Angèle DE ROSSO
Florence DELZONS
Didier LOUVET
Baptiste TALBOT

Conseil scientifique :
Dominique DURAND, journaliste historien
Sophie BÉROUD, politiste maître de conférence à l'Université Lyon II
Line BOYER, archiviste
Stéphane SIROT, historien, enseignant à l'Université de Cergy-Pontoise et de Nantes
Emmanuel BELLANGER, historien chargé de recherches au CNRS. Centre de l'Histoire sociale du 20e siècle à Paris I
Jacques GIRAULT, historien, professeur émérite de l'Université Paris XIII
Emeric TELLIER, doctorant du Centre d'histoire sociale du XXe siècle, Paris I
Colette GRANDCLAUDON, administrateur territorial, mission Histoire du CNFPT
Guillaume ROUBAUD-QUASHIE, rédacteur en chef de la revue de « Cause commune »
Julian MISCHI, directeur de recherches INRA

Impression, routage :
RIVET PRESSE ÉDITION
24, rue Claude-Henri-Gorceix
87022 Limoges Cedex
Tél. 05 55 04 49 50

IMPRIM'VERT

L'institut d'Histoire Sociale (IHS) de la CGT fête cette année ses 40 ans d'existence.

C'est Georges Séguy, secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982, qui fut l'initiateur de sa création et qui l'a présidé de 1982 à 2002. Séguy disait régulièrement que *« contrairement aux paroles de la chanson, du passé il ne faut pas faire table rase »*.

Depuis sa fondation, l'IHS s'est attaché à mener un travail rigoureux, en s'entourant d'un vaste Conseil scientifique composé de nombreux universitaires, historiens, bien sûr, mais aussi sociologues, politistes, économistes, juristes.

Dès les premières années de l'Institut s'est affirmée la volonté de développer un réseau d'IHS territoriaux et professionnels. Il existe aujourd'hui 12 IHS professionnels nationaux, dont le nôtre créé en 2015, 10 IHS régionaux et 56 IHS départementaux.

La CGT est la seule confédération syndicale française à produire un tel effort de recherche, de connaissance, de valorisation de l'histoire sociale.

Pour fêter ses 40 années d'existence, l'IHS organise le 14 juin, dans le patio à Montreuil, le vernissage d'une exposition sur « les archives en héritage » qui pourra être visitée jusqu'au 15 septembre.

Syndicalisme et environnement

Une histoire en marche

PAR LISE BOUVERET

Quatre janvier 1966 : la première catastrophe de l'ère industrielle se déroulait à la raffinerie de Feyzin. Cette explosion a durablement marqué la population de l'agglomération lyonnaise et reste inscrite dans la mémoire des sapeurs-pompiers. Nous avons rencontré Marcel Lecuelle, ancien sapeur-pompier qui était en intervention sur les lieux, il nous en fait le récit (voir page 12).

Depuis lors, les catastrophes écologiques, sociétales et sociales se sont multipliées sur toute la planète, faisant émerger l'impérieuse nécessité d'un changement de cap, seul à même d'avancer vers un développement respectueux de l'homme et de la planète.

Le 18 janvier 2020, la CGT, avec 7 organisations nationales syndicales et associatives, publiait une tribune «plus jamais ça» appelant à construire ensemble des réponses aux urgences sociales et environnementales. Rapidement rejointes par une vingtaine d'autres associations et organisations, elles publiaient un «plan de sortie de crise» composé de mesures d'urgence soumises au débat public. Des collectifs locaux se sont constitués dans les territoires engagés dans des luttes exemplaires pour faire la démonstration qu'un autre monde est possible : mobilisation gagnante pour le rétablissement des trains Perpignan-Rungis, actions contre l'installation d'entrepôts Amazon.

Au niveau national, le collectif «plus jamais ça» apportait son appui aux projets innovants, économiquement responsables et répondant à l'urgence sociale et environnementale, élaborés par les salariés de la papeterie de Chapelle Darblay ou de la raffinerie de Grandpuits.

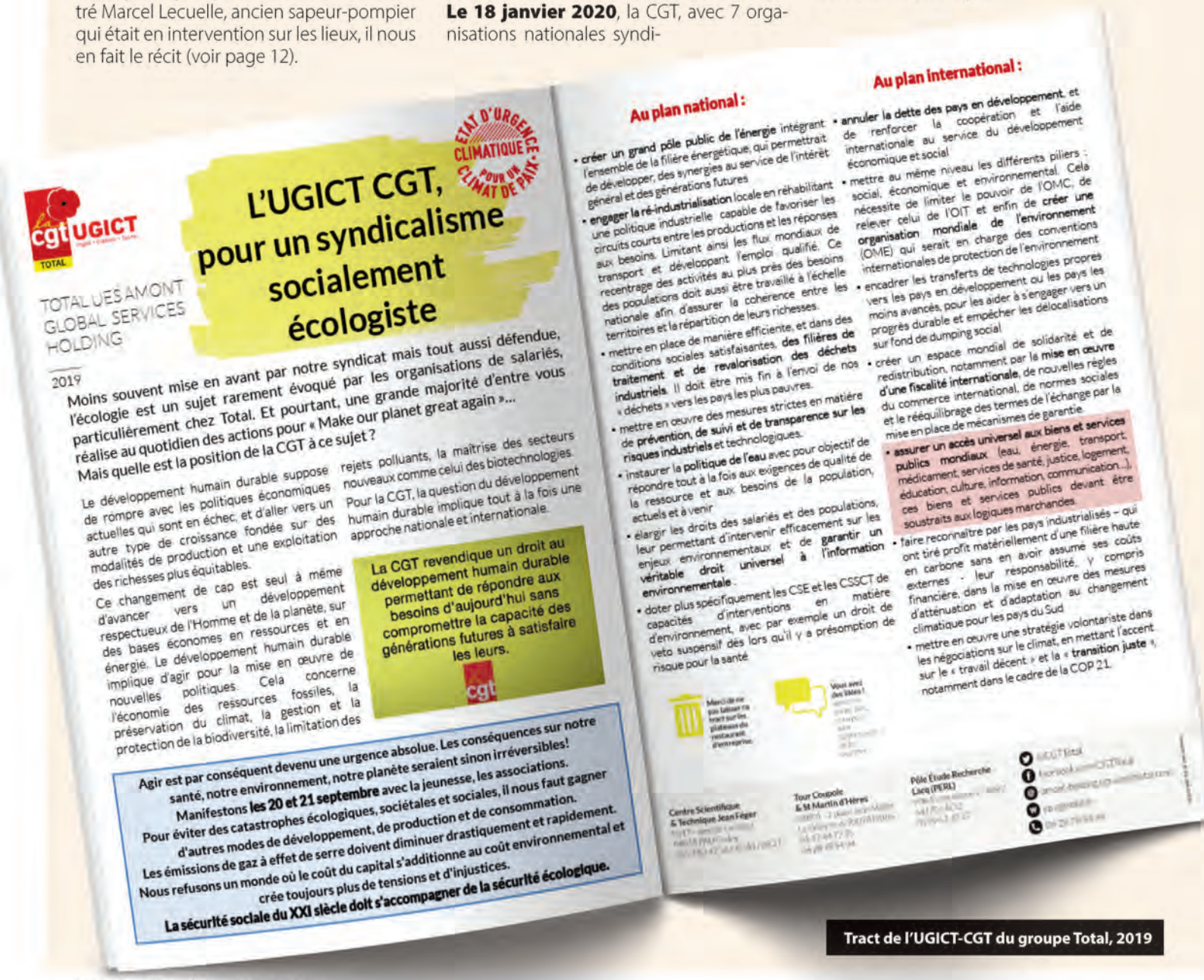

cgt UGICT TOTAL

TOTAL UES AMONT GLOBAL SERVICES HOLDING

2019

ÉTAT D'URGENCE CLIMATIQUE POUR UN CLIMAT DE PAIX

L'UGICT CGT, pour un syndicalisme socialement écologiste

Moins souvent mise en avant par notre syndicat mais tout aussi défendue, l'écologie est un sujet rarement évoqué par les organisations de salariés, particulièrement chez Total. Et pourtant, une grande majorité d'entre vous réalise au quotidien des actions pour « Make our planet great again »... Mais quelle est la position de la CGT à ce sujet ?

Le développement humain durable suppose de rompre avec les politiques économiques actuelles qui sont en échec, et d'aller vers un autre type de croissance fondée sur des modalités de production et une exploitation des richesses plus équitables.

Ce changement de cap est seul à même d'avancer vers un développement respectueux de l'Homme et de la planète, sur des bases économes en ressources et en énergie. Le développement humain durable implique d'agir pour la mise en œuvre de nouvelles politiques. Cela concerne l'économie des ressources fossiles, la préservation du climat, la gestion et la protection de la biodiversité, la limitation des rejets polluants, la maîtrise des secteurs nouveaux comme celui des biotechnologies.

Pour la CGT, la question du développement humain durable implique tout à la fois une approche nationale et internationale.

La CGT revendique un droit au développement humain durable permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs.

Agir est par conséquent devenu une urgence absolue. Les conséquences sur notre santé, notre environnement, notre planète seraient sinon irréversibles!
Manifestons **les 20 et 21 septembre** avec la jeunesse, les associations.
Pour éviter des catastrophes écologiques, sociétales et sociales, il nous faut gagner d'autres modes de développement, de production et de consommation.
Les émissions de gaz à effet de serre doivent diminuer drastiquement et rapidement.
Nous refusons un monde où le coût du capital s'additionne au coût environnemental et crée toujours plus de tensions et d'injustices.
La sécurité sociale du XXI siècle doit s'accompagner de la sécurité écologique.

Au plan national :

- **créer un grand pôle public de l'énergie** intégrant l'ensemble de la filière énergétique, qui permettrait de développer, des synergies au service de l'intérêt général et des générations futures
- **engager la ré-industrialisation** locale en réhabilitant une politique industrielle capable de favoriser les circuits courts entre les productions et les réponses aux besoins. Limitant ainsi les flux mondiaux de transport et développant l'emploi qualifié. Ce recentrage des activités au plus près des besoins des populations doit aussi être travaillé à l'échelle nationale afin d'assurer la cohérence entre les territoires et la répartition de leurs richesses.
- mettre en place de manière efficiente, et dans des conditions sociales satisfaisantes, **des filières de traitement et de revalorisation des déchets industriels**. Il doit être mis fin à l'envoi de nos « déchets » vers les pays les plus pauvres.
- mettre en œuvre des mesures strictes en matière de **prévention, de suivi et de transparence sur les risques industriels** et technologiques.
- instaurer la **politique de l'eau** avec pour objectif de répondre tout à la fois aux exigences de qualité de la ressource et aux besoins de la population, actuels et à venir
- élargir les droits des salariés et des populations, leur permettant d'intervenir efficacement sur les enjeux environnementaux et de **garantir un véritable droit universel à l'information environnementale**.
- doter plus spécifiquement les CSE et les CSSCT de capacités d'interventions en matière d'environnement, avec par exemple un droit de veto suspensif dès lors qu'il y a présomption de risque pour la santé

Au plan international :

- **annuler la dette des pays en développement**, et de renforcer la coopération et l'aide internationale au service du développement économique et social
- mettre au même niveau les différents piliers : social, économique et environnemental. Cela nécessite de limiter le pouvoir de l'OMC, de relever celui de l'OIT et enfin de **créer une organisation mondiale de l'environnement** (OME) qui serait en charge des conventions internationales de protection de l'environnement
- encadrer les transferts de technologies propres vers les pays en développement ou les pays les moins avancés, pour les aider à s'engager vers un progrès durable et empêcher les délocalisations sur fond de dumping social
- créer un espace mondial de solidarité et de redistribution, notamment par la **mise en œuvre d'une fiscalité internationale**, de nouvelles règles du commerce international, de normes sociales et le rééquilibrage des termes de l'échange par la mise en place de mécanismes de garantie
- **assurer un accès universel aux biens et services publics mondiaux** (eau, énergie, transport, médicament, services de santé, justice, logement, éducation, culture, information, communication...), ces biens et services publics devant être soustraits aux logiques marchandes.
- faire reconnaître par les pays industrialisés – qui ont tiré profit matériellement d'une filière haute en carbone sans en avoir assumé ses coûts externes - leur responsabilité, y compris financière, dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour les pays du Sud
- mettre en œuvre une stratégie volontariste dans les négociations sur le climat, en mettant l'accent sur le « travail décent » et la « **transition juste** », notamment dans le cadre de la COP 21.

Centre Scientifique & Technique Jean Feger

Tour Coupole & St Martin d'Hères

Pôle Étude Recherche Lieq (PERL)

Tract de l'UGICT-CGT du groupe Total, 2019

Il exige aujourd'hui un plan de rupture, condition nécessaire à la mise en œuvre de politiques publiques à la hauteur des enjeux.
Pour autant, la CGT, au plan confédéral, a intégré depuis plusieurs congrès la question du développement durable dans ses exigences revendicatives.

QUELQUES REPÈRES DANS L'HISTOIRE CONFÉDÉRALE

En 1995, le 45e congrès de la CGT débattait du développement durable. En 1999, le 46e congrès intègre le développement durable aux orientations de la CGT. Le 47e congrès, en 2003, décide «d'agir pour un développement durable valorisant le travail et incluant la double dimension, fondamentale, d'égalité et de solidarité». Les orientations du 48e congrès, en 2006 commencent à préciser cet objectif, notamment à travers l'engagement à promouvoir un développement durable reposant sur une autre répartition des richesses et par l'exigence d'une véritable responsabilité sociale et environnementale des entreprises. La mise en place, en 2004, du collectif confédéral «Développement durable» a permis de mettre en œuvre les décisions de congrès, d'organiser et d'approfondir la réflexion de la CGT par la mise en débat de premières conclusions issues du séminaire «Développement durable» de 2004 et celles du forum de 2007 «Travail et Développement durable». L'engagement de la CGT se traduit aussi par sa participation aux sommets internationaux et à leur processus de préparation dans les délégations de la CES et de la CSI : sommet sur le changement climatique dans le processus de Kyoto (Bali, Poznan, Copenhague, Cancún); sommets sur le Développement durable en général issus du processus de Rio en 1992, dont émane la conférence «Rio+20» de 2012. À ce titre, la CGT dispose de représentant·es au sein du Comité «Rio+20» de préparation française qui a été mis en place par le Gouvernement. Enfin, notons que, lors du Forum social européen de 2004 à Londres, la CGT a organisé, en lien avec un certain nombre d'organisations, un séminaire sur les enjeux, pour le syndicalisme, du développement durable.

En France, la CGT s'est investie dans le processus du Grenelle Environnement en portant une double ambition : bien sûr, porter les revendications et propositions de la CGT, mais aussi, peut-être plus fondamentalement, faire reconnaître l'expertise des salariés et de leurs représentants en la matière.
Le Grenelle Environnement a été initié par Nicolas Sarkozy, dès son élection, en réponse à la proposition de l'Alliance pour la planète et sa signature du Pacte écologique. Sans aucun doute, dans un contexte politique complexe et des rapports de forces tendus, l'existence d'une réflexion préalable et particulièrement dense a permis à la CGT de résister, de faire entendre la voix et l'intérêt des salariés et de repositionner

L'importance des compétences détenues par les intercommunalités

(communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles, en particulier) en lien direct avec le domaine de l'environnement : aménagement de l'espace, transport urbain et organisation de la mobilité, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, assainissement, eau potable, élimination et valorisation des déchets, protection et mise en valeur de l'environnement, lutte contre la pollution de l'air et les nuisances sonores, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie...

Cela pose une série de questions qui interpellent les syndicats de personnels des services publics et les structures interprofessionnelles :

- le fonctionnement démocratique de ces institutions de «deuxième degré», le dialogue avec les usagers, comités de défense de l'environnement, associations diverses du domaine de la santé (effets de la pollution...).
- La maîtrise de l'étalement urbain, le respect de la loi «Littoral», des plans de prévention des risques...
- la mise en œuvre de ces compétences en régie directe, ou par la concession au privé, sachant que les groupes français spécialisés dans ces domaines sont des champions mondiaux[1].
- l'action des personnels sur leurs conditions de travail, la qualité du service public dont ils ont la charge.
- l'application obligatoire des normes et directives européennes de plus en plus contraignantes et coûteuses (concernant les rejets des usines d'assainissement, d'incinération des ordures ménagères...).
- la fixation des taux des diverses sources de financement, taxes et redevances, dont la plupart ont la caractéristique de toucher uniformément les familles, quelles que soient leurs ressources; taxe additionnelle au prix de l'eau pour l'assainissement (dont le produit est maintenant supérieur à ce prix de l'eau); taxe pour l'enlèvement des ordures ménagères (imposition additionnelle à la taxe foncière) ou redevance d'enlèvement des ordures ménagères (payée par l'occupant du logement et proportionnelle au volume ramassé); versement des entreprises destiné aux transports en commun (VRTS, versement représentatif de la taxe sur les salaires).

(1) Le PDG de la Compagnie Générale des Eaux, Guy Dejouany, le 26 juin 1990, s'est félicité de la «très belle décennie 80» : chiffre d'affaires en 1989 7 fois et demie celui de 1980, les investissements 16 fois et la distribution des dividendes 7 fois et demie... Selon lui, «L'eau est un enjeu majeur du XXIe siècle, l'environnement un gisement du futur...».

le social comme une clé d'entrée majeure dans le Grenelle de l'Environnement. Elle y a pesé ! Elle est même parvenue, chaque fois que des convergences étaient possibles et malgré les divergences sur d'autres sujets, à créer des conditions unitaires inattendues avec les associations et les ONG environnementales. Depuis, ces organisations regardent la CGT d'un tout autre œil, et réciproquement ! Le social et l'environnement, victimes au même titre d'un capitalisme de courte vue peuvent être défendus en termes revendicatifs au sein d'un même mouvement.

Bien que positif par sa méthode et ses conclusions, le « Grenelle de l'environnement » n'a pas été jusqu'au bout dans sa démarche d'intégration de la dimension sociale dans une cohérence d'ensemble. Nombre de préoccupations du monde du travail, portées par les organisations syndicales, ont trouvé place dans les discussions. Il n'en reste pas moins que la problématique du travail comme cœur d'une approche sociale intégrée du « développement durable » est demeurée aux marges de la réflexion des différents Comités du Grenelle. Les représentants CGT ont pourtant porté tout au long des débats l'argument selon lequel il ne suffit pas de déterminer les nouveaux biens et services que l'on veut produire — ou ne plus produire — pour respecter des normes environnementales indispensables.

La CGT et ses organisations jouent un rôle important dans la prise en compte par le syndicalisme européen et mondial des questions écologiques. Ainsi, en juin 2021 se tenait, à l'initiative de la CGT, un « forum syndical international des transitions écologiques et sociales » rassemblant des organisations de toute la planète.

Les lois Grenelle 1 et 2 ont imposé aux collectivités territoriales de nouvelles obligations, notamment dans la construction de bâtiments, dans l'élaboration des documents d'urbanisme (SCOT, PLU), dans la gestion des déchets…

En conséquence, nombreux sont les agents territoriaux impliqués dans la mise en œuvre de ces missions ; on peut émettre l'hypothèse que l'engagement professionnel de ces agents ne conduit pas à une traduction revendicative, par contre l'action au jour le jour pour la qualité du travail, pour des effectifs suffisants, pour des formations et des qualifications adaptées est constitutive de la réalisation de ses missions.

Cependant, les congrès intègrent le plus souvent un volet environnemental à leurs résolutions, comme le 10e congrès de l'UFICT Services publics qui s'est tenu en mai 2021 :

LE CONGRÈS DÉCIDE DE

- **138. faire du combat pour le climat, l'environnement et la biodiversité, un enjeu central de nos revendications,**
- **139. œuvrer constamment au renforcement des services publics notamment en accompagnant les cadres territoriaux à l'intégration systématique de la dimension environnementale dans leurs missions et dans leurs formations,**
- **140. imposer des modes de gestion respectueux de la protection de l'environnement,**
- **141. travailler à un nouveau modèle de progrès fondé sur le développement humain durable.**

Les luttes contre les privatisations soulignent souvent cette capacité du service public à répondre aux exigences environnementales et souvent à innover dans ce domaine : cantines bio, zones à faible émission, fermes urbaines... la question de la gestion de l'eau est une lutte historique dont les enjeux sont plus que jamais d'actualité.

Les conseils régionaux disposent de larges compétences en matière d'environnement et ont en charge l'élaboration de plusieurs schémas régionaux comme les plans climat énergie, les schémas de gestion des déchets, etc., et surtout le schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) qui a valeur prescriptive pour tous les actes des collectivités de son territoire.

À ses côtés, les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux (CESER) se sont vu adjoindre le caractère environnemental par la loi ATR (démocratie locale) de 1992, de même que l'obligation de compter parmi ses membres des représentants d'associations de défense de l'environnement. Dans cette instance, les organisations syndicales sont amenées à acquérir une expertise afin de développer leurs propositions. La CGT recherche en permanence le lien avec les syndicats de son territoire concernés pas les sujets traités.

Syndicats et nombre d'ONG se retrouvent de plus en plus souvent en convergence sur les questions environnementales avec une forte exigence de démocratie. L'expérience de la conférence citoyenne pour le climat n'est pas de bon augure. Qu'en sera-t-il du quinquennat écologique annoncé par le Président de la République ? Citoyens, militants associatifs et syndicaux attendent des actes et restent mobilisés.

Depuis une quinzaine d'années, de nombreux travaux scientifiques s'intéressent à la manière dont les villes sont impactées et répondent au changement climatique planétaire. Ces travaux sont tout aussi bien le fait de chercheurs en sciences sociales, de géographes que d'écologues. Les villes sont au cœur d'une triple dynamique lorsqu'il est question d'environnement. Premièrement, les villes sont donc des foyers de la transformation écologique globale, parce que la population mondiale résidant dans des villes est passée de 10 % à 50 % au vingtième siècle, cette proportion continuant de croître. Cette concentration urbaine s'est concentrée sur moins de 3 % de la surface terrestre globale. Or, ce sont pourtant dans ces 3 % de la surface terrestre qu'ont été générés environ 78 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, qu'ont été consommés les trois quarts des stocks de bois et plus de 60 % des stocks d'eau[1]. Deuxièmement, ce sont les populations urbaines les plus précaires qui sont les plus brutalement affectées par le réchauffement climatique. Ce sont les personnes vivant dans des logements mal isolés, au cœur de territoires densément urbanisés qui créent des îlots de chaleur, qui sont le plus éprouvées par les épisodes météorologiques extrêmes, tels que la canicule de 2003 ou celle de l'été écoulé[2]. Toutefois, et

1 Nancy B. Grimm, et al., « Global Change and the Ecology of Cities », Science, 319, p. 756-760, 2008.

2 Richard Keller, Fatal Isolation: the devastating Paris

Éboueurs quai des Orfèvres à Paris, début du XXe siècle

Les syndicalistes face aux politiques municipales de l'environnement

Les Fédérations CGT et CFDT des personnels municipaux des années 1960 à 1989

PAR RENAUD BÉCOT

Renaud Bécot est maître de conférences à Sciences Po Grenoble ; ses recherches portent sur l'Histoire sociale et environnementale des mondes du travail (Santé, Énergie, Risques industriels). L'article qu'il a accepté de donner à Mémoires d'avenir est un document de travail élaboré pour une communication au colloque de notre IHS les 12 et 13 septembre 2019.

c'est la troisième caractéristique, les villes sont aussi des lieux où se construisent des réponses à ces altérations des écosystèmes. Non seulement la concentration urbaine peut permettre de prévenir un étalement urbain qui se produit souvent au détriment des terres agricoles et de la biodiversité, mais ce sont aussi des espaces où des initiatives portées par des collectivités — et/ou par des acteurs de la société civile organisée — peuvent organiser des transitions vers un approvisionnement énergétique décarboné par exemple. Ainsi, comme le soulignait Harriet Bulkeley, il peut « sembler contre-intuitif de penser le changement climatique comme un problème urbain (…). Pourtant, il est de plus en plus reconnu que les villes ne sont pas un arrière-plan devant lequel se dérouleraient des processus globaux, mais qu'elles sont essentielles dans la manière dont sont produits les vulnérabilités et les risques climatiques, ainsi que dans les possibilités de répondre à ces enjeux[3] ».

Ces travaux restent pourtant relativement silencieux quant au rôle des personnels communaux dans la mise en œuvre des politiques municipales face aux altérations de l'environnement. De fait, pour le cas français tout au moins, les travaux spécifiquement consacrés au syndicalisme des agents des collectivités territoriales ne suggèrent pas l'existence d'un intérêt fort pour l'intervention dans le domaine environnemental[4]. Or, à compter des années soixante, les confédérations élaborent peu à peu des revendications autour de la notion de « cadre de vie », qui était alors mis en équivalence avec la notion d'environnement[5]. Dans ce domaine, les propositions des confédérations portent une attention soutenue aux politiques d'urbanisme ou au contrôle foncier, présentées comme des prérequis pour façonner l'environnement urbain. Ce sont donc des enjeux où la voix des syndicats des personnels communaux pourrait être attendue.

Cette contribution propose ainsi d'explorer la manière dont les syndicats des personnels communaux CFDT et CGT se sont intéressés aux questions environnementales, à la fois à

heat wave of 2003, Chicago, University of Chicago Press, 2015.

3 Harriet Bulkeley, Cities and Climate Change, London, Routledge, 2013, p. 4.

4 Voir notamment l'ouvrage de Romain Vila, Histoire de la Fédération Interco CFDT. Du Front populaire au début du XXIe siècle, Nancy, Arbre Bleu, 2014.

5 Odile Join-Lambert et Yves Lochard, « L'invention du "» cadre de vie"» dans la France des années 1960 et 1970 », Alain Chatriot, Marie-Emmanuelle Chessel et Matthew Hilton (dir.), Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XXe siècle, Paris, La Découverte, 2005, p. 295-311 ; Renaud Bécot, « L'invention syndicale de l'environnement dans la France des années 1960 », Vingtième Siècle. Revue d'histoire, n° 113, 2012, p. 169-178.

partir de leurs propres préoccupations, mais aussi en comparant leurs trajectoires avec celles de leurs structures interprofessionnelles. Dans le cadre d'une thèse portant sur l'histoire des préoccupations environnementales dans les syndicats de salariés, les organisations des personnels communaux n'avaient pas attiré particulièrement mon attention : ces syndicats ne semblaient pas avoir été ceux qui furent les plus dynamiques pour porter la question environnementale. Cette présentation est donc modeste et constitue davantage un repérage exploratoire, menée sur la période « d'invention politique de l'environnement » à compter du milieu des années soixante, jusqu'à l'affirmation de politiques environnementales municipales à l'issue des années 1980. Dans une première partie, je me concentrerai sur les professions de l'assainissement qui, dans les années soixante, semblent devenir les témoins des conséquences environnementales de « la grande accélération » des décennies d'après-guerre, c'est-à-dire la croissance rapide dans la consommation, fondée notamment sur l'intensification du recours aux énergies fossiles[6]. Ensuite, je montrerai que les syndicats des personnels communaux ne s'approprient que très partiellement les réflexions menées dans les mobilisations en faveur de l'amélioration du « cadre de vie » dans les années 68. Enfin, dans un dernier temps, je soulignerai que les limites à l'environnementalisme syndical des organisations des personnels communaux résident à la fois dans le trouble que portent ces enjeux dans les programmes revendicatifs des syndicats, mais aussi dans l'insertion distante des syndicats de personnels communaux dans les structures interprofessionnelles.

Contrairement au titre initial qui se focalisait sur la seule agglomération lyonnaise, j'ai fait le choix de tenter un panorama qui ne soit pas seulement localisé. Pour cela, je me fonde sur trois types de sources. En premier lieu, les publications fédérales permettent de disposer d'une vue d'ensemble, afin de mener des recherches dans les archives des syndicats des communaux de deux grandes villes. En deuxième lieu, j'ai exploré les archives des syndicats des personnels communaux CGT et CFDT de la Ville de Rennes, où la première organisation est très nettement majoritaire. Enfin, j'ai exploré les archives accessibles pour les personnels communaux de la CGT Ville de Lyon, conservées à l'IHS Rhône. Le poids électoral de la CGT dépasse alors les 50 % lors des élections pendant toute la période. Dans l'agglomération lyonnaise, j'ai également exploré les archives de la CFDT Interco de Villeurbanne, animée pendant ces années par un militant aussi connu pour ses engagements écologistes.

Égoutiers de la CUS en grève novembre

I- UNE PRÉOCCUPATION POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT URBAIN

En se gardant de tout anachronisme, l'intérêt des syndicats des personnels communaux pour certaines questions environnementales ne remonte pas à la période d'invention politique de l'environnement au cours des années 1960 et 1970. Les personnels communaux sont en effet concernés au premier chef par la gestion des conséquences environnementales de l'urbanisation croissante de la société française, ainsi que de l'industrialisation dès le XIXe siècle. Toutefois, les décennies d'après-guerre, qualifiées à l'échelle globale de période de « grande accélération » dans l'usage d'énergies fossiles, transforment aussi profondément les villes — la mobilité, l'architecture, l'imbrication entre activités productives et zones résidentielles.

L'ancienneté de la préoccupation pour certains enjeux environnementaux concerne notamment le maintien des réseaux d'assainissement urbain, qui recouvrent différentes missions selon les villes ou les communautés urbaines : depuis les égoutiers dans les réseaux souterrains jusqu'aux éboueurs et aux usines d'incinération en surface[7]. Dans les grandes villes, l'adhésion syndicale des personnels chargés de ces missions est parfois ancienne et solide. Par exemple, au sein de la ville de Lyon, un syndicat des égoutiers est fondé dès 1901 : comme souvent dans ces années, ce syndicat est distinct des autres métiers organisés au sein de l'administration municipale[8]. L'implantation syndicale dans la profession se maintient malgré le transfert des compétences à la communauté urbaine au tournant des années soixante-dix : environ 80 % des égoutiers seraient ainsi syndiqués à la CGT en 1976[9]. Ce sont donc des professions particulières qui portent initialement une préoccupation pour les mutations de l'environnement urbain, mais ces professions deviennent peu à peu les témoins des mutations liées à la croissance urbaine et industrielle des décennies d'après-guerre.

L'action syndicale de cette profession est durablement marquée par deux tensions. La première tension réside dans une opposition entre un fonctionnement syndical relativement replié sur la profession et la conviction de réaliser une mission fondamentale pour le public. La seconde tension concerne le statut même de ce personnel : à l'instar des éboueurs ou des salariés des usines d'incinération, ce personnel est fréquemment recruté parmi des fractions de travailleurs peu qualifiés, mais ceux-ci se montrent souvent combatifs pour obtenir reconnaissance de la pénibilité et des expositions toxiques liées à leur travail. Pendant les décennies 1950 à 1970, les égoutiers des grandes villes — notamment Paris et Lyon — se mobilisent ainsi à plusieurs reprises. Dès 1950, ils obtiennent la reconnaissance de l'origine professionnelle des maladies qui peuvent être provoquées par morsures de rats. Pour cette même année, à Paris, des grilles de salaires intégrant la pénibilité sont adoptées, ainsi qu'un dispositif de retraite à 50 ans. Pendant presque deux décennies, le syndicat lyonnais revendique la parité avec le personnel parisien, jusqu'à l'obtenir en 1969. En 1976 et 1978, dans les deux villes, ces personnels se mobilisent de nouveau sur des mots d'ordre portant à la fois sur les salaires et sur le renforcement des attributions des instances représentatives du personnel dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité[10].

Toutes ces mobilisations sont marquées par un

6 Engelke et McNeil, The Great Acceleration; Christophe Bonneuil et Stéphane Frioux, « Les "» Trente Ravageuses"» ? L'impact environnemental et sanitaire des décennies de haute croissance », Céline Pessis, Sezin Topçu, Christophe Bonneuil (dir.), Une autre histoire des « Trente Glorieuses ». Modernisation, contestations et pollutions dans la France d'après-guerre, Paris, La Découverte, 2013, p. 41-59.

7 Stéphane Frioux, Les batailles de l'hygiène. Villes et environnement de Pasteur aux Trente Glorieuses, Paris, PUF, 2013, p. ?

8 IHS-CGT Rhône, Carton VDL, sans côte. Charles Ramain, « L'histoire peu commune des égoutiers de Lyon », Cahiers d'histoire sociale Rhône-Alpes, 52, 2001, p. 28-30.

9 IHS-CGT Rhône, Carton Tribune des municipaux. Publication pour les 90 ans du syndicat (1999).

10 « Deux mois de grève des égoutiers parisiens », Le Service public, 54, janvier 1978. Charles Ramain, « L'histoire peu commune des égoutiers de Lyon », art.cit.

2013

Service de nettoiement, Paris. 1937

Grève des éboueurs. Lyon

répertoire d'action orientée vers l'interpellation du public, par l'intermédiaire des médias, puisque les égoutiers défilent avec leurs habits professionnels (caques et bottes), jusqu'à prendre pour banderole des rats pendus en tête de cortège. Si ces actions marquent la presse, elles contribuent surtout à rappeler aux habitants de la cité que le maintien de l'environnement urbain repose sur la mobilisation de salariés qui assurent l'entretien ordinaire des réseaux d'égouts ou l'évacuation des ordures.

Au-delà des seules professions de l'assainissement urbain, ce sont l'ensemble des personnels communaux qui sont témoins du mouvement d'accélération de la consommation énergétique et de la croissance des pollutions dans les décennies d'après-guerre. Plusieurs campagnes sont ainsi menées pour alerter sur l'ampleur des pollutions auxquelles sont confrontés ces personnels communaux. Dans un long article publié par le journal des personnels communaux de la CFDT, l'auteur égrène une liste de catastrophes spectaculaire et adopte un ton catastrophiste :

« Avons-nous conscience que c'est la vie qui fout le camp et que par notre inconscience nous mettons dangereusement nos existences en péril ? Dans ce monde sophistiqué où la technologie est traitée comme un dieu, nous avons perdu tout bon sens. Le gaspillage, il conviendrait de dire plutôt le pillage des ressources naturelles, va grand train (…).

Nous n'avons pas encore compris, malgré la technologie et notre savoir, que notre vie et notre survie dépendant de la maîtrise de nos déchets et de nos rejets. On admet que les égouts urbains dégorgent dans les cours d'eau 200 grammes de matières organiques par habitant et par jour, soit, pour 52 millions de Français, 10 400 tonnes de merde par jour (ne soyons pas choqués par la crudité des mots qui signifient bien ce qu'ils ont à dire, soyons plutôt offusqués par notre inconscience devant les réalités et les maux de notre époque) auxquelles il faut ajouter les rejets chimiques, industriels et ménagers sans oublier la fabrication des déchets encore plus pernicieux dus à la prolifération du nucléaire, le tout se jetant dans les mers et les océans.

Il est vrai que nous avons un ministère de l'Environnement, mais, malheureusement, figuratif, doté de peu ou prou de moyens[11] ».

Si le diagnostic reste formulé dans des termes fort généraux, il se fonde sur un intérêt direct pour les enjeux de gestion des déchets qui concernent directement les personnels communaux, autorisant à fonder une critique de « l'invention technocratique de l'environnement[12] ». Malgré la radicalité des critiques formulées, les propositions formulées par les syndicats des personnels communaux restent inscrites dans les habitudes revendicatives de ces organisations, c'est-à-dire dans la défense d'une logique redistributive (les salariés exposés aux pollutions doivent obtenir une compensation financière des préjudices) et dans l'extension du contrôle des salariés sur l'organisation du travail (par le renforcement des attributions des instances représentatives du personnel). À ce titre, le constat de l'exposition croissante aux pollutions mène les syndicalistes à plaider pour installer des Comités d'hygiène et de sécurité (CHS) dans la fonction publique territoriale, et ce dès le début des années soixante-dix. Cette revendication sera partiellement satisfaite par l'adoption d'une loi du 20 décembre 1978 révisant le Code des communes, en stipulant que les collectivités d'au moins 50 salariés (titulaires ou non) doivent obligatoirement se doter d'un CHS[13].

Ce sont en particulier ces professions qui sont mises à contribution lorsque surviennent des catastrophes industrielles. Deux exemples en témoignent. En premier lieu, lors de l'explosion de la raffinerie de pétrole de Feyzin au sud de Lyon, en 1966, les sapeurs-pompiers, employés communaux, sont marqués par ce désastre qui tue quatre d'entre eux. Dans la foulée, les syndicalistes CGT lyonnais construisent une mémoire vive de ce désastre. La raffinerie était alors inaugurée depuis à peine deux ans, présentée comme une réalisation très moderne et témoignait de la transition énergétique en cours. Le second exemple est celui du naufrage de l'Amoco-Cadiz, en mars 1978, au large des côtes bretonnes : pendant plusieurs semaines, les collectivités locales et les personnels communaux participent aux opérations de dépollution des plages, remédiant ainsi aux carences des administrations étatiques[14]. Si ces deux catastrophes ne sont pas identiques, elles peuvent être rapprochées parce qu'elles révèlent certains impensés des transitions énergétiques de l'après-guerre et témoignent également du rôle des personnels communaux dans la gestion des crises lorsqu'elles surviennent. Toutefois, les réponses syndicales apportées à des crises survenant à douze ans d'écart sont aussi éclairantes. En effet, après l'explosion de Feyzin, le syndicat CGT de la Ville de Lyon s'était borné à construire la mémoire de la catastrophe pour revendiquer l'obtention d'un échelon exceptionnel pour les employés qui participèrent aux secours[15]. La revendication reste formulée dans le périmètre de la profession. À la fin des années soixante-dix, cette revendication distributive ne suffit plus : les communaux CGT de Bretagne formulent ainsi des propositions visant à un contrôle et une régulation accrue des transports pétroliers, à l'installation d'un centre de recherche dans la lutte contre la pollution, etc.

II — FAÇONNER LE « CADRE DE VIE » POUR RÉPONDRE AUX « BESOINS SOCIAUX »

Comme d'autres travaux le soulignent déjà, l'ac-

11 « La pollution », Interco CFDT, 12, septembre 1976.

12 Selon les mots de Florian Charvolin, L'invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation, Paris, La Découverte, 2003.

13 Loi 78-1183 du 20 décembre 1978.

14 « Les travailleurs bretons communaux nous informent », Le Service public, 58, mai 1978.

15 IHS-CGT Rhône, Carton VDL 1989-1995. Réunion Commission paritaire communale, 10 juin 1967.

tion syndicale des communaux est marquée par une tension entre la défense d'un corps dont le statut fut longtemps incertain et la volonté d'incarner des missions relevant de l'intérêt public. Cette conviction s'affirme peut-être encore plus nettement, au mitan des années 1970 puis dans les années 1980, à l'heure où plusieurs municipalités s'engagent dans une démarche de « dé-municipalisation », c'est-à-dire de privatisation de certaines fonctions assurées par les personnels communaux jusqu'alors. Ces évolutions se traduisent notamment dans la gestion des espaces verts et des services d'approvisionnement en eau. Toutefois, dans la réflexion aussi bien des syndicalistes CGT et CFDT, la réflexion sur le rôle des personnels communaux dans le domaine environnemental semble marquée par trois termes : « le cadre de vie » mis en équivalence avec l'environnement devrait être amélioré dans l'intérêt des habitants, en se fondant sur des « services publics » communaux, dont le rôle premier serait de répondre aux « besoins sociaux » des classes populaires. Or, ces trois termes (service public, besoins sociaux, cadre de vie) sont fréquemment mobilisés comme des évidences. Ce caractère d'évidence constitue une limite à la réflexion environnementale des organisations syndicales.

La réflexion sur le rôle des personnels communaux dans la réponse aux besoins sociaux intervient, d'abord, dans le domaine des espaces verts. À l'issue des années soixante, la notion de cadre de vie est façonnée par les réseaux du catholicisme social pour désigner les enjeux d'une « humanisation » des infrastructures urbaines à l'heure d'une croissance rapide des villes françaises[16]. L'action dans ce domaine est très rapidement investie par les militants de la CFDT, qui font de « l'amélioration du cadre de vie » un axe revendicatif lors de leur congrès confédéral de 1970. Cette notion est reprise également au sein de la CGT dès le congrès de 1972, comme a pu le démontrer Danièle Tartakowsky. La notion de « cadre de vie » peut paraître confuse, recouvrant des enjeux distincts : depuis la réalisation d'équipements socio-culturels jusqu'à l'amélioration de l'habitabilité des territoires, en passant par la lutte contre toutes les sources de pollution. Malgré cette ambiguïté sémantique, l'action syndicale en faveur de l'amélioration du cadre de vie reste marquée par une affirmation systématique : cette démarche devrait s'appuyer sur la compréhension des « besoins sociaux » ou des « besoins des travailleurs »[17].

Ces réflexions confédérales imprègnent fortement les programmes d'action adoptés par les fédérations auxquels adhèrent les personnels communaux. Bien que l'incubation de ces notions prennent plusieurs années, aussi bien dans la fédération des services publics de la CGT que dans la fédération Interco CFDT (fondée en 1974), elles se retrouvent respectivement dans les programmes d'action de la première lors du congrès fédéral du printemps 1976 et dans celui de la seconde lors de l'automne 1977[18]. Dans les deux cas, l'axe revendicatif en faveur de l'amélioration du cadre de vie est étroitement associé à la défense de services publics municipaux, lesquels sont présentés comme autant de réponses à des besoins sociaux. La CGT l'exprime ainsi :

« Notre corporation est particulièrement sensible aux notions des besoins de la population et des personnels de par les secteurs qu'elle recouvre (…). Le véritable rôle du service public est d'être comme son appellation l'indique "au service public", rendre à la population les services indispensables qui lui permettent de vivre dans un cadre de vie et des conditions acceptables »[19].

De fait, si la notion de « cadre de vie » peut paraître floue, sinon plastique et excessivement extensive, l'usage routinier des termes de « besoins sociaux », voire même de « services publics », masque des réalités qui restent relativement peu définies lorsqu'il est question de « cadre de vie ». Pour comprendre cet entremêlement de notions, il convient de prendre quelques exemples précis.

Cette réflexion sur les besoins traverse, par exemple, les initiatives pour défendre le caractère municipal de la gestion des espaces verts. Ainsi, de 1967 à 1972, des controverses marquent la gestion du Parc de Sceaux, alors propriété de la ville de Paris. Celle-ci envisage de le céder au département des Hauts-de-Seine, laissant planer un doute sur les conditions futures d'accès au Parc comme sur le statut des personnels en charge de son entretien. Pendant ces cinq années, le syndicat CGT des communaux se mobilise donc à la fois pour défendre les personnels travaillant dans ce Parc, mais aussi pour une gestion interdépartementale de cet espace vert, associant l'ensemble des départements franciliens. Si le conflit porte d'abord sur le statut du personnel, la réflexion sur le « besoin » que représenterait l'accès aux espaces verts se formalise peu à peu, les syndicalistes rappelant ce précédent pour alerter sur « la mainmise de plus en plus pressante du secteur privé sur les services publics et le signal d'alarme tiré du Parc de Sceaux, rien n'empêche de voir passer à l'entreprise privée d'autres secteurs importants des parcs et jardins[20] ». Ce risque de privatisation de l'entretien des espaces verts est perçu comme une menace, non seulement pour la qualité du cadre de vie des habitants des communes concernées, mais aussi sur les conditions mêmes de l'accès du public aux parcs. Le même constat d'une carence de personnel, menaçant la qualité des espaces verts, est par exemple réaffirmé par le syndicat CGT de la Ville de Rennes en 1987[21].

La réflexion sur les « besoins sociaux » et sur les risques d'une démunicipalisation se concentre plus particulièrement, à l'issue des années soixante-dix, sur la menace de privatisation des services municipaux de l'eau. Ces conflits se déroulent d'abord dans des villes marquées à droite ou au centre-droit, comme à Pontarlier dès 1976[22] ou à Lyon dès la fin de l'année 1984[23], avant de susciter des paroles inquiètes quant à l'avenir de la gestion publique de l'eau dans des villes à majorité socialiste, comme Rennes au début de la décennie suivante[24].

L'eau s'impose comme la cause paradigmatique d'une réflexion sur les besoins sociaux et leur articulation à la question environnementale. Cette articulation n'est toutefois pas acquise d'emblée, puisqu'elle n'est pensée que graduellement, au fil des années quatre-vingts, pour une raison contextuelle d'une part et au fil du mûrissement de la réflexion syndicale d'autre part. Deux alertes distinctes peuvent être évoquées pour comprendre cette évolution, celui de la mobilisation contre la privatisation de l'eau à Lyon (1984-1986), et celui des premières alertes survenant à Rennes à l'issue des années quatre-vingt.

Dans le cas lyonnais, le conflit qui précède la privatisation mène les personnels communaux à interpeller l'opinion publique. Ils se mobilisent d'abord derrière le slogan de la défense du service public. L'argument premier est alors celui

16 Odile Join-Lambert et Yves Lochard, « L'invention du "» cadre de vie"» dans la France des années 1960 et 1970 », Alain Chatriot, Marie-Emmanuelle Chessel et Matthew Hilton (dir.), Au nom du consommateur. Consommation et politique en Europe et aux États-Unis au XXe siècle, Paris, La Découverte, 2005, p. 295-311.

17 38e congrès confédéral de la CGT, cité par Danièle Tartakowsky, « La CGT, du hors travail au "» cadre de vie"» », La CGT de 1966 à 1984. L'empreinte de Mai 1968, Colloque de l'IHS-CGT, Montreuil, Mai 2008.

18 « Programme d'action pour le congrès », Le Service public, 36, mars 1976 ; « Des revendications et des objectifs immédiats de transformation », Interco CFDT, 20, septembre 1977.

19 « Rapport sur les objectifs dans les luttes », Le Service public, 69, mai 1979.

20 « L'opération Parc de Sceaux », Le travailleur des services publics (CGT), 24, juin 1972.

21 AD35, 210J308. Intervention sur l'exposition « Rennes au futur », 1987.

22 « Privatisation : histoire d'eau », Interco CFDT, 12, septembre 1976.

23 IHS-CGT Rhône, Carton VDL – Tracts 1980s.

24 AD35, 201J308. Intervention J. Hamard (Communaux) au congrès de l'UD, 21 mai 1992.

Grèves des éboueurs, Paris, 1952

du service rendu au moindre coût aux habitants ; le prix payé par l'usager est au cœur de la communication syndicale, aussi bien dans les banderoles que sur les tracts[25]. L'exemple de l'augmentation rapide du prix de l'eau à Paris, suite à la privatisation du service pendant la décennie précédente, constitue un leitmotiv.
À l'issue de la décennie, les arguments se métamorphosent, y compris lorsqu'ils sont adressés vers les usagers des services. Le contexte national et international contribue, en partie, à expliquer cette évolution. L'argument écologique peut apparaître comme une opportunité stratégique. En effet, l'administration de l'environnement est désormais stabilisée en France et l'entrée de Brice Lalonde au gouvernement, en mai 1988, marque une reconnaissance du rôle des associations écologistes dans la mise à l'agenda de ces enjeux dans l'évolution des politiques publiques. Cette mutation nationale est d'autant plus nette qu'elle s'inscrit dans une séquence internationale où se structure une forme libérale et transnationale de gouvernement des enjeux environnementaux, depuis la parution du rapport Bruntland (consacrant la notion de « développement durable » en 1987) jusqu'au Sommet de la terre à Rio (1992).

Ce contexte explique une partie seulement de l'évolution du discours syndical sur la gestion de l'eau, puisque l'argument écologique est désormais étroitement tissé avec l'argument du coût. Ainsi, à Rennes, en 1990, le projet de construire une nouvelle station d'épuration mène à des controverses quant à la gestion publique des services de l'eau. Le syndicat CGT des personnels communaux dénonce d'abord l'absence d'investissements dans l'adaptation du réseau depuis 1966, considérant que les infrastructures seraient inadaptées à la croissance démographique et industrielle de la cité. Il souligne ensuite que le traitement de certaines pollutions supposerait une technicité particulière, celle-ci ayant un coût. Dès lors, le syndicat plaide pour faire payer les industries polluant le plus, en s'opposant frontalement au principe de répartir ces coûts de dépollution sur l'ensemble de la collectivité. Cette approche s'oppose nettement à celle de « Mr Lalonde qui disait : "Les buveurs d'eau devront mettre la main au porte-monnaie pour financer la protection des captages" ». Moi, je dirai : "» faisons financer la protection des captages en les pénalisant plus fortement[26] ». Au final, la réflexion du syndicat des communaux rennais invite à sanctuariser une gestion publique pour contrôler l'ensemble du cycle écologique de l'eau : « Tous, nous devons être sensibles aux problèmes de l'eau, de son captage à son rejet en milieu naturel passant par le traitement, la distribution et l'assainissement ».

La question environnementale s'inscrit donc, pour les syndicats des personnels municipaux, dans le prolongement de l'axe revendicatif en faveur de l'amélioration du « cadre de vie ». Les espaces verts ou les services de l'eau apparaissent ainsi comme des « besoins sociaux », qui devraient être soustraits à une logique de marché, c'est-à-dire devenir des services publics. Selon la formulation synthétique des communaux CGT de Lyon, « le service public, c'est en fait la prise en compte collective des besoins sociaux de toute la population[27] ». Cette option permettrait à la fois de garantir l'accessibilité populaire aux éléments relevant du cadre de vie (eau, espaces verts, etc.), mais aussi de protéger la qualité écologique de ces ressources contre leur risque de pollution. Pourtant, la rhétorique de la défense du service public apparaît alors fréquemment comme un slogan désincarné puisque sa finalité n'est plus questionnée. En particulier, s'il est fréquemment rappelé que le rôle de ces services publics devrait consister à répondre aux besoins sociaux, ceux-ci sont bien souvent présentés comme des besoins figés, intemporels, alors même que ces « besoins » sont constamment redéfinis selon la période historique et la conjoncture économique.

III— L'INACHÈVEMENT D'UN ENVIRONNEMENTALISME SYNDICAL

L'intérêt pour les questions environnementales reste pourtant toujours fragmentaire au sein des syndicats des personnels communaux. Ce sont uniquement certainement éléments bien circonscrits qui concentrent l'attention, et non le système d'interdépendance entre

25 IHS-CGT Rhône, Carton VDL – Privatisation. Photo de la banderole du 6 juin 1986 ; Tract « Danger de mort pour le service public ! », Juin 1985.
26 AD35, 201J308. Intervention J. Hamard (Communaux) au congrès de l'UD, 21 mai 1992.
27 IHS-CGT Rhône, Carton VDL – Tracts 1980s. « Danger de mort pour le service public », Juin 1985.

les sociétés humaines et les écosystèmes dans lesquelles elles évoluent. Comme le notait le sociologue Denis Duclos dans un article déjà ancien, une «double "» décentration"» du mouvement syndical classique est préalable à l'apparition d'un seuil minimum de prise en considération du problème de l'environnement en tant que tel par la classe ouvrière organisée. Celle qui consiste à se hausser du niveau de l'entreprise à celui de la branche et parfois à des situations inter-branches (…). Celle qui consiste à considérer la responsabilité sociale (autant que la défense de l'intérêt immédiat du salarié) dans l'attitude vis-à-vis de la production industrielle[28]». Or, ce double décentrement ne s'opère que partiellement au sein des syndicats des personnels communaux. En ce sens, le syndicalisme des personnels communaux, aussi bien CGT que CFDT, ne donne pas naissance à un «environnementalisme ouvrier» tel qu'il se pense dans d'autres secteurs professionnels comme la chimie, ou dans les structures interprofessionnelles territoriales ou confédérales. Ce décalage peut (partiellement) s'éclairer au regard de trois limites que se donnent les syndicats des personnels communaux.

En premier lieu, l'inachèvement de la réflexion sur ce que recouvrent les «besoins sociaux» illustre la difficulté à intégrer pleinement la question environnementale. Jusqu'à l'orée des années quatre-vingt-dix, la réflexion des syndicats des personnels communaux semble maintenir un implicite : la satisfaction des besoins sociaux serait indissociable du développement des forces productives et de la croissance économique. Par conséquent, les besoins sociaux pourraient eux aussi croître incessamment. Aucune des archives consultées, tant à l'échelle des syndicats locaux que des fédérations, n'interroge les limites écologiques de la consommation ni de la production. Ce point mérite d'être relevé, car non seulement il distingue nettement les fédérations des personnels municipaux d'autres secteurs, mais il témoigne aussi d'une mise à distance de certaines réflexions confédérales — particulièrement dans le cas de la CFDT. En effet, l'évolution idéologique de cette confédération lors de son congrès de 1970 plaidait pour un «socialisme autogestionnaire», au cœur duquel la réflexion sur les besoins — et leur construction sociale — était cruciale. La réflexion sur les procédures de distinction des besoins dits «réels» et «superflus» était essentielle dans la pensée cédétiste de la planification démocratique : le partage dans la caractérisation des besoins ne relevait ni d'une limite biologique, ni d'une logique de marché, mais d'une procédure de délibération et de décision démocratique. Or, ces élaborations ne sont jamais reprises au sein de la fédération Interco. Ce silence relatif quant aux positions confédérales n'est pas propre à la CDFT, puisqu'il semble se retrouver au sujet des revendications de «municipalisation des sols». Si cette position est réaffirmée par la CGT à l'échelle confédérale au lendemain de l'adoption de la loi d'orientation foncière de 1966[29], elle constitue un volet très discret de l'action des communaux. Ce relatif silence sur des positions confédérales qui peuvent paraître radicales, mais qui constituent des portes d'entrée sur la question environnementale, suggère finalement que la radicalité de ces mesures serait étrangère à la culture professionnelle des personnels des collectivités territoriales.

La difficulté à penser pleinement la question environnementale s'explique, de fait, par l'insertion limitée au sein des structures interprofessionnelles. En effet, dans le domaine de l'action revendicative portant sur les enjeux du cadre de vie, l'appel aux structures interprofessionnelles territoriales reste occasionnel et repose souvent sur une réaction à des menaces de privatisation. Cet engagement discontinu dans les

La catastrophe de Feyzin, un témoignage

Maurice Lecuelle, sapeur-pompier à Lyon était en service au moment de la catastrophe de Feyzin.
Le 4 janvier 1966 avant l'appel du matin la première explosion de la raffinerie avait retenti et avait été entendue des dizaines de kilomètres à la ronde et donc dans la caserne. Maurice Lecuelle et ses camarades s'attendaient à une nouvelle alerte. Ce qui se produisit.
«À l'époque, j'étais caporal. Mon groupe est intervenu en demande de renfort après la première explosion. Arrivés sur les lieux, le chef d'équipe commence à installer une lance pour refroidir les cuves.
À ce moment, Le Commandant Legrand, légèrement blessé par la première explosion, est arrivé vers nous et nous a dit "reposez tout ça et partez vite". C'était un ordre : on a tout laissé, on est partis et après peut-être 50 mètres la deuxième explosion a eu lieu. On s'est mis à courir je me suis dit je brûle je brûle tout en courant, j'avais l'impression de brûler tellement la chaleur était forte, restés à l'endroit où nous étions juste avant, nous aurions été brûlés. Après il a fallu réorganiser et aller à la recherche de blessées à évacuer, on a demandé des volontaires dont j'ai fait partie on a trouvé des morts et des blessés qu'on a fait évacuer. J'avais de bons collègues qu'on a retrouvés… J'y pense encore souvent.
On a balancé de l'eau partout pour refroidir, ça a duré deux jours, des renforts sont arrivés de Vienne et de Paris. Les pompiers des usines d'à côté sont venus nous donner la main : il y a eu aussi des victimes parmi les personnels.»
Feyzin est la première catastrophe industrielle de notre époque. Elle a fait 18 victimes, dont 11 pompiers. De profondes réformes de la réglementation et de l'action chargée du contrôle des installations ont été mises en œuvre à la suite de cet accident. Elle a fait évoluer la doctrine et les matériels de secours, mais aussi la législation par des plans de prévention des risques technologiques combinant culture du risque et développement durable jusqu'à la directive Seveso.
Les pompiers sont à présent dotés de tenues spécifiques pour lutter contre les risques technologiques et industriels.
Entretien réalisé par Lise Bouveret en juin 2022.
Maurice Lecuelle a maintenant 86 ans.

28 Denis Duclos, «Classe ouvrière et environnement», Sociologie du travail, n° 3, 1980, p. 343.

29 À l'échelle nationale, cette position est réaffirmée en 1966 par la CGT lors de l'adoption de la loi d'orientation foncière. Voir Michèle Durand et Yvette Harff, La qualité de la vie. Mouvement écologique, mouvement ouvrier, Paris, Mouton, 1977, p. 187.

dynamiques interprofessionnelles constitue, en lui-même, une limite à l'action environnementale : pendant les mêmes décennies, l'action écologiste du mouvement syndical repose fréquemment sur des militants qui revendiquent un investissement fort de l'action interprofessionnelle, voire une subordination de l'intervention sectorielle. Cette importance donnée à l'interprofessionnelle semble rarement partagée au sein des syndicats de personnels communaux dans la période.

Enfin, ces deux premières limites dans la réflexion syndicale doivent être complétées par une troisième limite à l'action syndicale, à savoir la crainte d'une accusation de politisation de l'action syndicale. Ce stigmate a toujours pesé sur les personnels communaux[30], et il constitue une difficulté à laquelle doivent se confronter les syndicalistes, en trouvant une juste distance à l'égard des élus locaux. Or, lors des élections municipales de 1977, puis celles de 1983, de premiers élus écologistes entrent dans les équipes municipales dans des grandes villes françaises. À la veille des élections de 1989, ce sont de jeunes candidats de droite qui veulent aussi se singulariser de leurs aînés en plaçant l'écologie au centre de leur discours : ceci se traduit autour des notions « d'écologie urbaine » chez Michel Noir à Lyon ou Alain Carignon à Grenoble. Non seulement la question écologique troublait déjà les programmes revendicatifs classiques, mais elle devient désormais une question centrale dans les affrontements politiques partisans : c'est donc une question qui peut sembler empoisonnée pour les syndicalistes. De manière particulièrement frappante, les syndicats qui sont animés par des militants qui sont également très actifs dans les réseaux de l'écologie politique n'auront parfois aucune action sur des enjeux environnementaux pendant toute la période étudiée. Ainsi, le principal animateur du syndicat CFDT des communaux de Villeurbanne était également un militant connu pour son engagement au sein de Vivre Vert Villeurbanne, une association écologiste très audible localement dans les années 80. Or, à aucun moment les thèmes de mobilisation de VVV ne seront partagés par la CFDT — quand bien même ces thèmes portent notamment sur la protection de certains espaces verts de la ville.

IV— CONCLUSION

Pour conclure, les syndicats des personnels communaux ont construit un intérêt ancien pour les questions environnementales, fondé notamment sur la forte syndicalisation dans les professions de l'assainissement des villes. L'importance des politiques municipales d'hygiène dans les programmes des élus locaux, au moins dans les décennies d'après-guerre, contribue

DR

Conférence JNE IHS confédéral 21-10-2021. Au centre, Renaud Bécot

certainement à accroître l'audience de ces militants. Les égoutiers comme les éboueurs sont alors les témoins des impacts environnementaux des décennies de haute croissance, dont ils doivent gérer les retombées toxiques. Ils sont ainsi en position d'émettre des alertes sur l'ampleur des rejets de l'entrée dans la consommation de masse ; ainsi que des déversements toxiques qui accompagnent l'expansion de secteurs industriels qui symbolisent la « modernité ». Ces alertes autour de l'assainissement, et c'est un point à noter, sont tout particulièrement portées par des militants CGT, dont l'implantation dans ces professions semble plus ancienne que la CFDT — ce constat serait toutefois à affiner selon des situations locales qui restent diverses.

Aussi bien les militants CGT que CFDT portent une réflexion sur le rôle des agents communaux dans l'entretien du cadre de vie, et plus largement sur la manière de réguler l'environnement urbain c'est-à-dire les relations sociétés/écosystèmes. Ces organisations affirment ainsi que la gestion de certaines ressources, à commencer par l'eau ou les espaces verts, devrait faire l'objet d'une sanctuarisation par une gestion en service public, afin de répondre aux « besoins sociaux ». Or, la définition de ces notions, présentées comme évidentes, réside dans une culture syndicale forgée dans les luttes du Front Populaire, puis des nationalisations de l'après-guerre. Elles reposent donc sur un implicite : ces services ne pourraient se développer que dans une conjoncture de croissance économique, assurant des recettes fiscales et la possibilité d'une redistribution pour financer ces services. L'implicite réside aussi dans le caractère potentiellement illimité des « besoins sociaux » qui sont invoqués davantage que définis dans le discours syndical. Or, c'est ce point qui constitue la première limite à la réflexion environnementale des syndicats des personnels communaux. Pour résumer, si ces syndicalistes pensent la dégradation des ressources et le rôle des municipalités dans la lutte contre la pollution, ils ne pensent pas (encore) le caractère limité de ces ressources.

Enfin, une difficulté dans la prise en charge des enjeux environnementaux par les personnels communaux réside dans son insertion distante aux structures interprofessionnelles, dont le rôle est central dans l'invention d'un environnementalisme syndical au cours des années 68.

De fait, si les enjeux écologiques impactent directement certaines professions dans leur travail, ce sont des enjeux qui transgressent fréquemment le périmètre de la relation salariale, mais aussi les frontières des communes ou des administrations. Ce sont donc des enjeux dont la prise en charge est inachevée si elle reste pensée dans une profession ou dans un secteur professionnel.

30 Voir les pages de synthèse de Emilie Biland, La fonction publique territoriale, Paris, La Découverte, 2019, p. 51-68

Travailleurs immigrés 1er mai 1977

Photo Roger Leon-Laurent

La propreté des espaces publics parisiens dans la seconde moitié du XXe siècle entre visibilité

PAR PIERRE LEGOY

Barbara Prost a soutenu en 2014 une thèse d'histoire intitulée « La propreté des espaces publics dans la seconde moitié du XXème siècle : définitions, enjeux et mise en œuvre : le cas parisien », au Centre d'Histoire Sociale du XXe siècle de l'Université Paris I, sous la direction de Michel Pigenet.
Trois articles traitant de ce sujet de recherche sont disponibles sur Internet :
- Le nettoiement de Paris des années 1940 aux années 1970 entre mission de service public et petits services : regards des éboueurs et des usagers sur le service rendu - Barbara Prost in Le Mouvement Social, juillet-septembre 2006/3 (n° 216), pages 19 à 34
- Dissimuler, montrer, oublier nettoyage et nettoyeurs - La propreté des espaces publics parisiens dans la seconde moitié du XXe siècle, entre visibilité et invisibilité - Barbara Prost in Hypothèses 2007/1 (10), Éditions de la Sorbonne, pages 67 à 75
- « Une ville propre, c'est l'affaire de tous » Pratiques et sens du propre dans les espaces parisiens (1980-2000) - Barbara Prost in Sens-Dessous 2014/1 (n° 13), Éditions de l'Association Paroles, pages 3 à 14

Pour Barbara Prost, la période qui va des années 1940 aux années 1970 apparaît comme un moment charnière dans l'histoire du nettoiement de Paris. Le service vit les derniers temps d'une organisation, de techniques et de pratiques mises en place au XIXe siècle, mais rendues obsolètes par les bouleversements des « Trente Glorieuses ». L'augmentation du tonnage des ordures, le relèvement des seuils de tolérance en matière de propreté urbaine, etc., posent de graves problèmes au service qui ne ménage pas ses efforts pour s'adapter. Souvent en vain. La municipalité Chirac décide, en 1979, une solution radicale : la création d'une Direction de la Propreté qui réalise aussitôt la mécanisation de la collecte des ordures et la privatisation d'une partie des activités. Dans la foulée, la RATP opère elle aussi une vaste réforme du nettoyage de son réseau en remplaçant la quinzaine de sous-traitants par une seule entreprise, la Comatec, chargée de mécaniser le nettoyage. « Une ville propre, c'est l'affaire de tous » clame l'équipe municipale.

Dans les brochures rédigées par les ingénieurs

en chef du service en 1949 et 1958, il est dit que le nettoiement est «essentiellement un service d'entretien ayant pour objet principal de supprimer les dépôts de toute nature qui apparaissent sur la voie publique». Cela se rapproche plus du déblaiement que de la désinfection. La question du nettoiement de Paris dépasse le seul problème posé par la densité de population, car il s'agit d'une capitale de renommée internationale, il lui faut donc être à la hauteur de son prestige : Paris ne saurait être vue comme une ville sale.

LES RELATIONS ENTRE USAGERS ET ÉBOUEURS/BALAYEURS

Le non réglementaire tient une place non négligeable dans l'exécution du nettoiement. Les éboueurs ne respectent pas toujours les consignes de manière scrupuleuse. Ainsi en va-t-il de la répartition du travail, opérée chaque matin par le chef éboueur qui attribue à chaque éboueur le canton — un pâté d'immeubles, un «bout» de rue — qu'il devra nettoyer. En principe, les éboueurs sont censés changer de canton tous les jours ; mais dans les faits, ils s'arrangent pour rester le plus longtemps possible au même. Cette stabilité favorise l'établissement de liens avec les riverains pour lesquels l'éboueur devient une figure familière ; on le salue, on discute avec lui. Un chef du nettoiement, en poste depuis 1976, confirme la place de l'éboueur dans les relations de quartier : [...] notre éboueur, quand il passait devant les commerçants, il était reconnu, il était salué, et même, il y avait des bistrots qui leur réservaient un coup de rouge quelque part ou un coup de limonade, un marchand de sandwiches qui donnait un sandwich de temps en temps... Ces «cadeaux» sont rarement gratuits, mais procèdent d'un échange de services.

Les relations entre usagers et éboueurs/balayeurs se modifient au cours de la période 1940-80, notamment lorsque les travailleurs immigrés deviennent majoritaires dans le service de nettoiement. Celui-ci connaît des problèmes de recrutement dès la fin des années 1950 avec le plein emploi, problèmes qui s'aggravent la décennie suivante. Le service de nettoiement a alors recours à des travailleurs immigrés, d'abord venus d'Afrique du Nord (Algérie essentiellement, Tunisie, Maroc) puis d'Afrique noire (principalement du Mali et du Sénégal). N'étant pas de nationalité française, ces travailleurs ne peuvent pas être titulaires et sont désignés comme «saisonniers». Jusque dans les années 1960, les titulaires français sont majoritaires, alors que pendant les années 1970, 75 % des éboueurs sont des «saisonniers» immigrés. Les échanges cadeaux contre services ne disparaissent pas, mais reculent.

À partir des années 1960, l'activité du service de nettoiement se ressent des conséquences de la croissance économique. La société de consommation est aussi «société du jetable». Les tonnages d'ordures ne cessent d'augmenter pour atteindre 1 000 000 tonnes par an à partir du milieu des années 1960, contre 667 000 tonnes en 1947. Leur volume, leur composition, leur densité ont varié. La quantité des emballages s'est accrue du fait des nouvelles méthodes commerciales. Il en résulte une augmentation du volume des ordures qui affecte la rapidité d'absorption des bennes et allonge la durée de la collecte. À cela s'ajoute la multiplication des véhicules en circulation ou en stationnement qui gênent les activités du service. Enfin, l'extension de l'agglomération complique l'évacuation des déchets.

Pour répondre aux nouveaux besoins, les ingénieurs du nettoiement ont imaginé des procédés de collecte modernes, efficaces, hygiéniques. Beaucoup d'efforts ont ainsi porté sur la collecte hermétique et pour rationaliser l'organisation du service. Mais une partie des problèmes du service vient de l'insuffisance des moyens financiers. Le budget qui lui est consacré ne permet pas d'assurer le renouvellement du matériel et un recrutement à la mesure des besoins. Des entreprises privées participent déjà au nettoiement, et ce depuis l'entre-deux-guerres. La principale d'entre elles est la SITA (Société industrielle de transports automobiles). Elle crée et construit certains engins utilisés pour le nettoiement et la collecte, propriétés de la Ville, mais c'est à l'entreprise qu'en revient la conduite, l'entretien.

Les conditions de travail empirent au cours de la période. Les «saisonniers» immigrés, auxquels il est fait de plus en plus appel, ont accepté de venir «se salir les mains» dans une activité par nature difficile en raison du contact avec les ordures, du poids des poubelles, du rythme de travail matinal, etc. Les responsables du service ont beau multiplier les études pour améliorer les engins de nettoiement et de collecte, le manque de moyens financiers ne permet pas le renouvellement du matériel roulant, qui reste vétuste, inadapté aux nouvelles ordures foisonnantes. Dangereux, aussi. Les accidents du travail sont nombreux, souvent dûs au dispositif de tassement des bennes. Barbara Prost relève que le travail des éboueurs les rapproche de Sisyphe. À peine ont-ils achevé de balayer et de nettoyer un espace que celui-ci est aussitôt sali, parfois sous leurs yeux.

LA LONGUE TRADITION DE LUTTE SYNDICALE DES ÉBOUEURS AU SEIN DE LA CGT

Ces conditions de travail très difficiles sont en partie à l'origine de plusieurs grandes grèves qui émaillent la fin des années 1960 et le début des années 1970. Cela n'est pas une nouveauté : dès les années 1940, on observe une forte mobilisation du personnel de nettoiement à l'occasion des nombreuses grèves du début de la période novembre-décembre 1947, juin-juillet 1948, août 1953, novembre 1957, 1963, 1964, etc. Les éboueurs s'associent à la principale revendication de l'époque, le reclassement indiciaire, afin de voir augmenter leurs traitements. À partir du milieu des années 1960, le nettoiement mène de plus en plus de grèves pour des revendications qui lui sont propres. Il s'agit d'une part d'exiger plus de moyens financiers afin de pallier les carences en matière de personnel et de matériel. D'autre part, ces conflits ont pour enjeu d'améliorer la situation des «saisonniers» immigrés qui ne bénéficient pas du statut, et d'obtenir pour eux une grille indiciaire permettant une évolution de carrière ainsi que l'égalité des conditions de travail et de la protection sociale. Des grèves «dures» ont lieu à peu près tous les deux ans, après mai-juin 1968 : en avril 1970, décembre 1972, novembre 1974, novembre 1976. Leur durée est, généralement, d'une semaine. Leurs conséquences pour la ville obligent les autorités à réagir rapidement. L'existence, depuis 1965, d'un syndicat CGT propre au service a joué un rôle déterminant dans ces fortes mobilisations souvent couronnées de succès. La CGT tient en effet une place importante au nettoiement. Aux élections professionnelles de l'administration parisienne, l'Union syndicale des services publics parisiens CGT arrive largement en tête tout au long de la période (62,2 % en février 1965). Au nettoiement, aux Commissions administratives paritaires — les «saisonniers» n'avaient le droit de vote que pour les CTP —, les titulaires, soit 25 % des travailleurs du service, donnaient 75 à 80 % des voix à la CGT dans les années 1970. En ce qui concerne le nombre de syndiqués, le syndicat CGT regroupe, à la fin des années 1960 et dans les années 1970, près de la moitié des ouvriers du nettoiement. La syndicalisation des «saisonniers» immigrés n'est pas moins forte que celle de leurs collègues français, revendiquant l'égalité entre titulaires et non-titulaires tout en évitant de tomber dans le communautarisme. La longue tradition de lutte syndicale des éboueurs au sein de la CGT a favorisé l'adhésion de nombreux «saisonniers», encouragés en cela par les «chefs de village» et les marabouts très écoutés dans les ateliers et les foyers. En dépit de velléités d'autonomie et de l'existence d'organisations propres aux immigrés, le syndicat a contribué à la cohésion du groupe des éboueurs.

LES ÉBOUEURS OSCILLENT ENTRE INVISIBILITÉ ET VISIBILITÉ

Barbara Prost s'interroge : comment entendre les notions de visibilité/invisibilité en matière de propreté ? Visibilité et invisibilité peuvent être associées aux notions d'exhibition et de dissimulation, et donc aux stratégies qui y sont liées. Ainsi, activités et agents de nettoyage sont plus ou moins rendus visibles selon les buts de ceux qui les emploient. Cela implique également de réfléchir à l'image de marque des services chargés de la propreté. Les entreprises privées de nettoyage nettoient les espaces publics, tels les

lieux de travail (usines et bureaux), les écoles, le métro, les gares, les supermarchés, les hôpitaux, etc. Depuis les années soixante-dix, ces espaces sont de plus en plus nombreux à externaliser leur nettoyage, c'est-à-dire à le confier à ces sociétés sous-traitantes spécialisées dans la propreté.

Selon le sociologue Michel Kokoreff, « c'est moins le sale dans sa dimension microscopique (les microbes, les bactéries) qui importe que les traces visibles de la saleté (les papiers, les graffitis…) ». Les responsables de la propreté de Paris eux-mêmes sont conscients de cette subjectivité : ils estiment en 1985 qu'« une ville est propre lorsqu'en moyenne, elle paraît globalement propre à sa population et à ses visiteurs ». Jusqu'à la fin des années soixante-dix, les éboueurs oscillent entre invisibilité et visibilité, moments d'oubli et apparitions remarquées, mais la notion de dissimulation prédomine si on compare cette période à celle qui suit. Les éléments de la Propreté de Paris sont alors repeints en cette couleur verte bambou très voyante : les uniformes des éboueurs, les engins, les sacs plastiques, les balais. Le but est que désormais les Parisiens associent au premier coup d'œil ce vert à la Propreté. Les outils mis en œuvre pour la propreté sont plus nombreux et omniprésents, telles les fameuses motos-crottes lancées au début des années quatre-vingt.

Les éboueurs, Paris, septembre 1973

Pour autant, en dehors des rues, la notion d'invisibilité prime pour évoquer les agents des sociétés privées qui nettoient les lieux de travail, les écoles, les musées, etc. Cette invisibilité s'explique notamment par les horaires décalés des activités de propreté. Si les éboueurs de Paris sont plus voyants avec leurs gilets fluorescents, l'attention qu'on leur porte n'en est pas forcément amplifiée ; leur travail n'est pas respecté et est comme invisible aux yeux de beaucoup. À partir des années soixante-dix, le choix est fait d'afficher moyens et agents de propreté, de donner la part belle au visible. On peut alors s'interroger sur les raisons d'une telle ostentation[1]. N'a-t-elle pas aussi pour enjeu de laisser dans l'ombre certains aspects peu reluisants du secteur, comme justement la situation peu favorisée du personnel de nettoyage ?

1 Au petit matin du 24 décembre 1974, le Président de la République, décide de convier l'équipe d'éboueurs qui s'affaire comme chaque jour rue de l'Elysée à un petit déjeuner convivial et surtout médiatique. Sur la photo, ils ont gardé leurs manteaux et leurs bonnets, la convivialité factice ne trompe pas. Une fois le repas achevé, on remet aux invités quelques victuailles pour agrémenter leur réveillon, notamment une volaille mais surtout pas d'alcool, il ne faut pas risquer de froisser les susceptibilités.

Inventons un nouvel art de vivre poulaire

de Patrice Leclerc

Il est plutôt rare que nous nous fassions l'écho des écrits d'un maire, c'est à dire d'un employeur public. Nous avons pourtant été séduits, passionnés par cet essai d'un maire qui, en pleine pandémie et ses multiples contraintes de confinement et d'état d'urgence sanitaire, a pris la plume pour, à ses rares heures perdues,
Patrice Leclerc, maire communiste de Gennevilliers (47 000 habitants) et président du groupe Front de Gauche à la Métropole du Grand Paris, inscrit son engagement d'élu local dans une démarche de recherche action, du local au national. Traitant de quasiment tous les sujets qui font le quotidien des habitants d'une ville populaire, sa réflexion met au cœur de l'action le « faire avec », le débat, la dispute comme moteur de la démocratie locale et d'un art de vivre populaire. Sans rien enjoliver ou édulcorer des contradictions qui naissent ou se révèlent dans le feu de l'action et de la gestion.

Un livre singulier d'un maire qui ne l'est pas moins. Qu'on en juge par cette simple phrase qu'on entend rarement dans la bouche d'un élu : « Les maires ont trop de pouvoir en cumulant pouvoir législatif et pouvoir exécutif ».
Un essai rafraichissant qui nous fait espérer que la folie managériale n'a peut-être pas eu, encore et complètement, raison du municipalisme et du changement social. À condition bien sûr que les citoyens et les travailleuses et travailleurs du service public territorial s'en mêlent.

Aux éditions Arcane 17
http://www.editions-arcane17.net/fr/livres/inventons-un-nouvel-art-de-vivre-populaire

PAR PHILIPPE COANET

DR - Service public mai-uin 1987

Marie Claude Beuret

Marie-Claude Beuret. Communaux de Belfort - Profession ASEM

INTERVIEW RÉALISÉE PAR CORINNE ESCAFFIT, ADHÉRENTE DE L'IHS DE LA FÉDÉRATION CGT DES SERVICES PUBLICS ET SECRÉTAIRE DE L'IHS CGT DU TERRITOIRE DE BELFORT

Marie-Claude BEURET, aujourd'hui âgée de 79 ans, a vécu dans une famille engagée et où la culture était importante ; elle a occupé, dès 1981, des responsabilités dans son syndicat à la Ville de Belfort et par la suite à la fédération CGT des Services publics ; elle est devenue en 1996 secrétaire syndicale des communaux de la Ville de Belfort.

Marie-Claude est née le 16 mars 1943 à Belfort dans le Territoire de Belfort dans une famille ouvrière et aimante aux côtés de sa mère, de son père et de ses deux frères. Son père était ouvrier ajusteur à Alsthom et militant CGT.

Scolarisée jusqu'au BEPC, Marie-Claude rentre ensuite en apprentissage à partir de 16 ans. Son grand regret : ne pas avoir pu continuer ses études au lycée alors qu'elle était très bonne élève. Elle garde encore en mémoire l'aura de son professeur de français au collège, Mme Bruez, qui l'a beaucoup impressionnée dans son parcours scolaire et qui a joué un grand rôle dans sa passion pour le français, la lecture en général et le théâtre en particulier.

Deux autres personnes ont fortement compté et l'ont influencé dès son plus jeune âge dans son parcours de vie de femme : ses deux grands-pères qui par ailleurs s'entendaient très bien. D'abord, son grand-père maternel italien arrivé en France dans les années trente et qui est entré en résistance lors de la Seconde Guerre mondiale. Tapissier dans le quartier du Fourneau à Belfort, il meurt à 56 ans des épreuves de la vie (privation pendant l'enfance, guerre en Libye…). Marie-Claude, enfant, en éprouve un très grand chagrin. Quant à son grand-père paternel, qui a perdu un pied à la bataille de la Somme lors de la Première Guerre mondiale et qui était ajusteur-monteur à Alsthom, elle aime rappeler sa devise *« la lutte, c'est la vie, l'engourdissement c'est la mort »* alors qu'il était syndiqué à la CGT et membre du PCF. Ses deux grands-pères ont su lui transmettre l'importance de l'engagement et des combats syndicaux et politiques.

SON ENTRÉE DANS LA VIE D'ADULTE ET PROFESSIONNELLE

Marie-Claude commence à travailler en 1960 à 17 ans en Suisse à Porrentruy dans une usine de couture. Un autre monde s'ouvre à elle ; elle prend notamment le car à 5h30 du matin depuis Belfort pour se rendre à l'usine et rentre le soir vers 18H30 en car, réalisant 42 heures de travail par semaine. S'il n'y a pas de syndicats en Suisse à cette période, elle ne s'en laisse pas compter et va réclamer de meilleures conditions de travail — notamment des cars récents (avec du chauffage) pour que les ouvrières ne soient pas amenées à les pousser régulièrement quand ils tombent en panne !

De cette première expérience professionnelle, elle en gardera l'esprit de solidarité et la néces-

***Service public* de mai-juin 1987 donne longuement la parole aux ASEM :** Huguette (Montpellier), Odette (Lyon), Marie-Claude (Belfort), Alice (Saint-Martin-d'Hères), Michèle (Strasbourg). Elles racontent leur vécu professionnel, leur temps de travail, leurs actions pour la formation professionnelle, leurs luttes pour les salaires et la reconnaissance statutaire. Elles ne veulent plus être considérées comme des « larbins », des agents de service. Elles ont une mission d'entretien, mais aussi une mission éducative aux côtés des enseignant·es. Le débat entre ces jeunes femmes permet d'affiner les revendications. La fédération donne son point de vue et expose ses propositions. Marie-Claude souligne l'importance que revêt cet ensemble de revendications défendues par la CGT quand on sait que les ASEM sont exclusivement des femmes que l'on veut cantonner dans leur rôle de femme et de mère en refusant de satisfaire leurs besoins en matière de qualifications et de salaires, de reconnaissance de la pénibilité de leurs fonctions, etc.
En février 1989 sera publiée la base revendicative CGT des assistant·es spécialisé·es des écoles maternelles. Les ASEM débattent, s'organisent, agissent pour leurs salaires, leurs qualifications, pour que vive le service public. Le 8 mars 1990 ont lieu des manifestations régionales des ASEM. Elles refusent leur intégration dans le grade des agent·es d'entretien. Puis, le 19 juin 1990, elles sont 3000 à Paris. En novembre 1990 sera obtenue la création du CAP Petite Enfance.

sité de se regrouper pour se défendre et gagner de meilleures conditions de travail.
Marie-Claude se lasse des trajets en car pour Porrentruy et elle deviendra vendeuse dans une boulangerie à Belfort pendant 6 ans. À son second enfant, elle quitte la boulangerie pour s'occuper à temps plein de ses quatre enfants et cela pendant quelques années.
Si elle adhère au PCF en 1968, elle s'investit aussi dans la scolarité de ses enfants en tant que parent d'élève auprès de la CORNEC (ancienne FCPE).
En 1974, elle entre à la Ville de Belfort en tant qu'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles) auxiliaire. Elle ne pourra adhérer à la CGT qu'en 1979, l'année de sa titularisation.
Dès 1981, elle est membre de la commission exécutive du syndicat CGT de la Ville de Belfort. À partir **de 1990,** c'est le début d'un grand combat qu'elle va mener avec les ATSEM pour la reconnaissance du statut de ce métier. André Henck (secrétaire général du syndicat à Strasbourg en 1977 et élu à la CE fédérale en 1979) à qui elle doit beaucoup dans sa formation de syndicaliste, la pousse à rentrer à la CE fédérale. C'est ainsi qu'elle va aller à la rencontre des agent·es dans toute la France pour la reconnaissance de la spécificité du métier d'Atsem en préparant grève, rassemblement... Une bataille qui sera victorieuse.
En 1996, elle devient secrétaire syndicale du syndicat CGT des communaux de la Ville de Belfort qui compte 160 syndiqué·es à ce moment-là. Avec la mise en place des cahiers de revendications et les luttes, le syndicat obtiendra de belles avancées sociales : augmentation des primes, mise à disposition des agent·es par la collectivité de chaussures de piscine (que les agent·es devaient acheter)… Marie-Claude tient à remercier Madeleine MORICE, secrétaire départementale (1984-1997), pour l'aide précieuse qu'elle lui a apportée pendant toutes ces années dans sa fonction de secrétaire syndicale des communaux à la Ville de Belfort.

UNE RETRAITE ACTIVE ET TOUJOURS ENGAGÉE

Marie-Claude prend sa retraite en **2003** et deviendra syndiquée à l'UFSE CGT. Depuis, elle a participé à la création de l'association LSR 90 (Loisir solidarité des retraités – une émanation de la CGT) dans laquelle elle est toujours impliquée.
Elle se présentera par ailleurs régulièrement depuis 2003 sous l'étiquette PCF aux élections municipales et cantonales. Ainsi, en **2008**, elle deviendra conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance et Présidente du Conseil de quartier Jean Jaurès ; une expérience politique et de terrain qu'elle a beaucoup appréciée.
Aujourd'hui, Marie-Claude reste une militante et une grand-mère attentionnée pour ses huit petits-enfants dont elle est très proche et complice. Elle est très entourée des siens. Malgré les difficultés de l'existence et de la lutte, elle est fière de ses engagements. Elle tient à conclure cet entretien en précisant *« Cette existence engagée syndicalement et politiquement a embelli ma vie »*.

Adhésion à l'IHS

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES
(La cotisation comprend l'abonnement à Mémoires d'avenir, la revue de l'IHS de la Fédération des Services publics, et aux Cahiers de l'IHS confédéral)

Adhésion individuelle syndiqué·e : 15 euros
Adhésion individuelle hors CGT : 35 euros
Adhésion syndicat de moins de 100 adhérents : 50 euros
Adhésion syndicat de plus de 100 adhérents : 75 euros
Adhésion coordination syndicale départementale ou coordination fédérale régionale : 50 euros
Organisation, institution hors CGT : 150 euros

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom ..... Prénom .....

Adresse postale .....

Code postal ..... Ville .....

Mail ..... Téléphone .....

Bulletin et chèque à retourner à :
IHS des Services publics CGT
Case 547 - 263, rue de Paris
93515 MONTREUIL CEDEX
Mail : ihsfdsp@cgt.fr — Tél. : 01 55 82 88 20
Site Internet : www.cgtservicespublics.fr

Année 2022

Adhésion individuelle syndiqué. e ☐
Adhésion individuelle hors CGT ☐ Adhésion syndicat - 100 adhérents ☐
Adhésion syndicat + 100 adhérents ☐ Adhésion CSD ou CFR ☐
Adhésion Union fédérale ☐ Adhésion organisation, institution hors CGT ☐